



GEMENG
JONGLËNSTER

Junglinster, le 13 mars 2023

ADMINISTRATION
COMMUNALE DE
JUNGLINSTER

12, rue de Bourglinster
L-6112 Junglinster

Boîte postale 14
L-6101 Junglinster

T 78 72 72-1
F 78 83 19

Heures d'ouvertures

Lundi à vendredi
8h00-12h00
et 13h00-16h30

Jeudi jusqu'à 19h00
seulement bureau
de la population

Service technique
uniquement sur
rendez-vous

www.junglinster.lu

PUBLICATION

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 27 janvier 2023 le conseil communal a décidé une adoption de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Junglinster, au lieu-dit « Op Kréimerech », présentée par le collège des bourgmestre et échevins pour le compte de la société anonyme RTP. Cette adoption a été notifiée à Madame le Ministre de l'Intérieur en date du 28 février 2023.

Le texte intégral de la délibération est à la disposition du public à la mairie de Junglinster à partir du 14 mars 2023 au 28 mars 2023 inclus.

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le bourgmestre

le secrétaire *H*

